COMMUNE DE LIVILLIERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 30 juin 2022
(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le trente juin deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire.

Présents : Mesdames Cécile CARTON, Brigitte DUCHENE, Claire JARRAUD, Dominique MORIN, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, François DANCONNIER, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Philippe WIDERKHER

Absente excusée : Mme Catherine FARGE, pouvoir Mme Marion WALTER

Madame Brigitte DUCHENE a été élue secrétaire de séance.

A 20h30, Madame Marion WALTER, Maire déclare la séance ouverte. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

1 / REGLES DE PUBLICATION DES ACTES :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire expose que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

A défaut de délibération avant le 1er juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

DELIBERATION

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter la publicité des actes de la commune par affichage, sans exclure une publication électronique en complément lorsque celle-ci s'avère pertinente.

CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 / EGLISE

- Les travaux d'électricité devraient démarrer courant octobre 2022.
- Festival d'Auvers-Sur-Oise : Petit rappel concernant le concert qui aura lieu à l'église le 10 juillet 2022 à 17h30. Il faut impérativement réserver ses places.

3 / AIRE DE JEUX

- Le combiné Hand/basket : La société « Un Pied sur T'aires » est intervenue début juin afin de vérifier la mise en place et la conformité des jeux. Tout est correct pour la mise en service.
- Tous les jeux ont été vérifiés et nettoyés ;
- Au mois d'octobre 2022, nous replanterons le gazon sous les jeux des petits.

4 / ECOLE

- De nombreux aménagements ont été demandés par les institutrices pour la rentrée de septembre (coffre de rangement, étagères dans les classes, marquage de jeux au sol dans la cour de l'école). Les travaux seront effectués par notre employé communal.
- RPI : A la rentrée de septembre : 123 élèves sont inscrits. La répartition définitive sera connue à la rentrée.
  - ✓ Hérouville : 41 élèves :
    - Petite et moyenne section : 22
    - Grande section : 19
  - ✓ Livilliers : 42 élèves :
    - CP : 19
    - CE1 et CE2 : 23
  - ✓Génicourt : 40 élèves :
    - CM1 et CE2 : 24
    - CM2 : 16
- Cantine scolaire : un appel d'offres a été lancé pour changer de prestataire.
  3 candidats ont répondu : CONVIVIO, EQUILIBRE et ELIOR. Les dossiers sont actuellement à l'étude.

5 / CIMETIERE

- Madame le Maire et son adjointe Mme FARGE ont suivi la formation CIMETIERE organisée par l'Union des Maires du Val d'Oise, le 10 juin 2022, en vue de mettre en place une nouvelle réglementation.
- Des devis concernant les travaux envisagés sont en cours d'élaboration. Une réunion avec les membres de la commission aménagement de la commune est envisagée le 22 septembre à 18h30 en mairie.

6 / COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

• PNR : La réunion initialement prévue le lundi 27 juin à 20h00 a été reportée au 30 juin faute de quorum.

• SMIRTOM : La prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 7 juillet à 19h00.

7 / QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir : les journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2022. Une exposition photos sera organisée comme chaque année dans l'église. Un appel aux volontaires sera lancée pour la permanence du dimanche après-midi de 14h30 à 18h00.

En raison de la période estivale, les permanences des mois de juillet et août ne seront pas assurées. Prochaine permanence le **samedi 3 septembre 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Pour extrait en mairie le 30 juin 2022

Le Maire

Marion WALTER

MAIRIE de LIVILLIERS 95300